

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieur
au titre de l'année 2018**

Rapport du jury

1/ Composition du jury

Le jury était ainsi composé :

Gwenaëlle BOISARD, attachée hors classe d'administration de l'Etat, à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, présidente

Saïd ADJERAD, attaché hors classe d'administration de l'Etat, à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts de France,

Véronique BLONEL, attachée hors classe d'administration de l'Etat, à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine,

Maxime CROSNIER, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale à la Direction départementale de la cohésion sociale de Seine Saint-Denis,

François FOURREAU, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, honoraire

Jocelyn VIDON-BUTHON, attaché principal d'administration de l'Etat, à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Véronique SIMONIN, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale de la Loire

Les membres du jury se sont rencontrés à plusieurs reprises, pour choisir le sujet, établir la grille de notation, vérifier que chacun adoptait la même méthode de notation. La grille de notation est jointe en annexe.

2. Les attendus sur l'examen professionnel

L'examen consiste en deux épreuves

Une épreuve écrite ; il s'agit, à partir d'un dossier administratif, de résoudre un cas pratique assorti de questions destinées à mettre le candidat en situation de travail.

Une épreuve orale consistant en une discussion avec le jury de 20 mn visant à apprécier les acquis de l'expérience du candidat, ses aptitudes et sa motivation :

3. Les candidats

Cette session proposait 38 postes

406 candidats se sont inscrits (contre 421 en 2017), dont 84% de femmes. Concernant la répartition par âge, 27 candidats avaient plus de 58 ans ; 129 entre 48 et 58 ans ; 180 entre 38 et 48 ans et 66 moins de 38 ans.

Seuls 308 candidats se sont finalement présentés aux épreuves écrites.

80 candidats ont été déclarés admissibles et ont été invités à se présenter à la session d'épreuve d'oral qui s'est tenue entre le 22 et le 26 octobre 2018. Parmi ces candidats, 79% étaient des femmes.

Seuls 77 candidats se sont présentés à l'oral.

38 ont été reçus dont 81% de femmes.

4. Information concernant les épreuves

Concernant l'écrit

Les copies ont fait l'objet d'une double correction.

La moyenne des notes à l'écrit est de 11,51. Les notes vont de 0 (copie blanche) à 18. Le seuil d'admissibilité a été fixé à 14. La dispersion es notes est la suivante :

- 31 candidats ont obtenu une note inférieure à 8
- 88 ont obtenu une note inférieure à 10
- 228 sont sous la barre d'admissibilité fixée à 14

Points positifs :

Les candidats ont globalement tous été au bout de l'exercice. Sur la forme, l'expression est relativement bonne, les candidats prennent soin à l'orthographe, la propreté.... Tous tentent avec plus ou moins de réussite à construire un plan pour cadrer leur propos.

Les réponses aux questions pratiques ont permis de rapporter des points car elles ont été bien comprises. Lorsque la réponse aux questions est intégrée à la note, cela complique cependant l'appréciation pour le correcteur.

Conseils :

Bien lire l'énoncé et répondre à la question posée. Le sujet concernait l'égalité salariale dans la fonction publique. Le piège dans lequel il ne fallait pas tomber consistait à traiter toutes les dispositions concernant l'égalité professionnelle. La transformation et/ou reformulation de la question conduit au hors sujet.

Ne pas chercher la complication. Dans le sujet, le plan, s'il n'était pas explicite, invitait facilement le candidat à présenter les éléments en 2 parties (quel que soit l'ordre), l'une sur la situation actuelle en matière de rémunération, l'autre sur les dispositions récentes pour promouvoir et avancer vers l'égalité réelle.

Il ne s'agit pas d'une épreuve de dissertation qui nécessite de problématiser, mais d'une épreuve pratique, qui se voulait concrète puisqu'il s'agissait de rédiger une note pour présenter un bilan aux organisations syndicales de la structure.

Les candidats ne doivent pas ignorer les questions complémentaires. Elles rapportent des points « faciles », car il n'y a pas de piège ; ce sont des questions visant à vérifier l'aptitude du candidat à aller chercher les informations essentielles dans des documents.

Ne pas négliger la forme (propreté, écriture, orthographe, style, ...) qui rapporte également des points.

Concernant l'épreuve orale

Elle consiste en une présentation du parcours du candidat pendant 5 mn, puis d'une discussion d'une durée de 15 mn, les questions portant essentiellement sur les thèmes abordés pendant l'exposé ainsi que sur l'expérience professionnelle du candidat et son environnement administratif.

Les candidats doivent avoir transmis préalablement un dossier de RAEP, généralement bien renseigné. Ce dossier n'est pas noté.

La moyenne des notes à l'écrit est de 13,5. Les notes sont les suivantes.

note	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
nombre d'entretiens	1	0	1	9	11	15	5	6	11	6	5	2	5	1

Le seuil d'admission a été fixé à 14,33 / 20.

Le jury n'a pas hésité à utiliser toute la palette des notes. Il s'est avéré qu'il y avait une très bonne cohérence entre les notes d'écrit et d'oral.

Les points positifs :

Généralement, les candidats avaient bien préparé leur présentation. La majorité s'est présentée en suivant un plan clair qui facilitait l'écoute et pouvait provoquer des questions.

Le jury apprécie tous types de plan dans la mesure où ils sont clairs, annoncés et respectés. Un plan peut être chronologique ou thématique. Il est important que le candidat puisse y présenter ses spécificités, ses compétences, ses motivations...

Ce qu'il convient d'améliorer :

Sur le fond, il est important que les candidats soient capables d'identifier les missions de leur propre structure, son organisation, ses priorités du moment, ses partenaires principaux... Un plus est d'être capable de prendre du recul par rapport aux politiques ou missions menées.

Les candidats doivent également faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit. Le jury a constaté qu'une grande majorité des candidats connaissaient beaucoup trop peu, voire ignoraient leur environnement professionnel.

Il n'est pas concevable qu'un agent de l'ARS ignore l'existence et/ou les missions de ses collègues des DDCS, de la DRJSCS, ou des DIRECCTE... Ils doivent également se renseigner un minimum sur les types d'organisations des services de leurs collègues (différence entre une agence, une DDI, une unité départementale...).

Cette connaissance imparfaite n'est pas rédhibitoire, en particulier lorsque le candidat est par ailleurs brillant sur son champ de compétence. Mais souvent, une question sur un sujet que les candidats ne maîtrisent pas leur fait perdre pied et cela peut suffire à les désarçonner et à les faire échouer.

Enfin, les candidats doivent démontrer qu'ils ont réfléchi à leur évolution de carrière. Le jury doit comprendre leur parcours professionnel et vérifier sa cohérence.

le 3 décembre 2018

La présidente du jury


Gwenaëlle BOISARD

EXAMEN PROFESSIONNEL SACS 2018
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE CAS PRATIQUE

Nom et prénom :
 du/des correcteur(s)

NOTE PROPOSEE :

.../20

Numéro de la copie :

1- STRUCTURE ET PRESENTATION DE LA NOTE (5 POINTS)	barème	Commentaires généraux (facultatifs)
Introduction claire et annonce du plan	.../1	
Cohérence et qualité du plan	.../1	
Niveau et qualité de l'expression écrite : orthographe, syntaxe, ponctuation	.../2	
Présentation générale (propreté, écriture, absence de ratures...)	.../1	
SOUS-TOTAL 1	.../5 POINTS	
2- TRAITEMENT DU SUJET (11 POINTS)	barème	Commentaires généraux (facultatifs)
Compréhension du sujet	.../4	
Cohérence des développements	.../3	
Sélection des informations essentielles	.../4	
SOUS-TOTAL 2	.../11 POINTS	
3- QUESTIONS (4 POINTS)	barème	Commentaires généraux (facultatifs)
Question n°1 : moyens pour favoriser l'égal accès aux formations	.../1,5	
avoir trouvé le bon doc (doc 3/mesure 7) et lister les 6 mesures décrites		
Question n°2 : éléments ayant incidence sur l'écart des retraites	.../2,5	
lister : enfants / Temps partiel / plafond de verre / situation sociale/ écart de salaire		
SOUS-TOTAL 3	.../4 POINTS	